

Communiqué

Extraits de la séance CODES du 28 mars 2023

A l'intention du corps enseignant secondaire

Pédagogie spécialisée : présentation de la nouvelle loi

Les modifications de la nouvelle loi scolaire ont été acceptées par le parlement. L'ordonnance, en revanche, n'est pas encore validée.

Les nouveaux articles de loi sont joints au communiqué (annexe 1).

Concernant les décharges attribuées aux enseignants, l'article 35 stipule que seuls les maîtres de modules peuvent bénéficier de décharges. Or, ceci n'est pas adapté compte tenu de la situation particulière des écoles secondaires.

La mise en œuvre du nouveau concept de pédagogie spécialisée ne sera pas effective pour la rentrée scolaire 2023-2024. Selon la planification 2023, il faut créer la PES Jura, mettre au concours les nouveaux postes, former les enseignants puis mettre en place la commission d'évaluation.

Education numérique :

Le programme de sensibilisation à l'éducation numérique touche tous les enseignants du canton du Jura.

Pour le secondaire, le point de départ est une formation en établissement à laquelle la moitié des écoles secondaires participeront cette année et l'autre moitié l'année prochaine.

Une leçon de décharge (pour un groupe de dix enseignants) est prévue par accompagnant numérique durant l'année de formation. Si un accompagnant s'occupe de plusieurs groupes, les décharges à octroyer seront adaptées.

Concernant la première journée en établissement, les enseignants devront s'inscrire sur le portail de la HEP afin de pouvoir bénéficier, au final, de l'attestation. Il sera important de prévenir les élèves qu'ils auront congé durant cette journée.

Cette formation se présente sur plusieurs moments. Un jour et demi de formation, une année spéciale numérique avec un accompagnement. Et durant les quatre années qui suivront, des cours thématiques à choix et facultatifs seront proposés afin d'améliorer les compétences de chacun.

Concernant la leçon d'éducation numérique, la première journée de formation est prévue le 3 mai 2023. En mai 2024, ces mêmes personnes continueront leur formation pour le programme de 10S. Actuellement, la formation est basée uniquement sur le programme de 9S enseigné aux 10S et aux 9S, il s'agit d'un programme commun, basé sur Connected 2.

Dès l'année prochaine, les enseignants se formeront pour le programme de 10S avec l'introduction de Connected 3.

Dès 2025, les personnes sortant de l'Université pourront avoir l'éducation numérique comme discipline. Dès 2026-2027, tous les enseignants devront avoir une formation reconnue avec un diplôme jurassien d'éducation numérique.

Le programme à suivre pour l'obtention du diplôme jurassien de l'enseignement de l'éducation numérique sera disponible auprès des directions.

Jusqu'en 2026, l'enseignant qui n'a pas le diplôme secondaire pourra enseigner l'éducation numérique à la même échelle de traitement.

A partir de 2027, tous les enseignants d'EN devront disposer d'un titre reconnu. Celles et ceux qui ne l'ont pas devront s'inscrire à la dernière formation de rattrapage, en 2026-2027.

L'enseignant qui n'a pas le diplôme secondaire ne pourra plus se former car il sera refusé par la HEP.

Divers

Le projet Forum proposé en début d'année par le SFP a confirmé sa pertinence dans l'orientation des élèves. Une prochaine édition aura lieu avant les vacances d'automne 2023, des propositions de dates seront envoyées.

Service de l'enseignement

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.